

Salaire et statut en fonction du niveau d'étude

Par **Prettyflower24**, le 19/05/2015 à 21:02

Bonjour,

J'aimerais avoir des réponses à mes interrogations.

J'ai un Bac + 2 BTS Management des unités commerciales (ventes/commerce) et un bac + 3 (licence) dans la prévention des risques en entreprises.

Jusque ici je travaillais sur des postes correspondant au domaine de mon BAC+3. Je travaillais dans des bureaux d'études en tant que Agent Hygiène Sécurité Environnement. Mon statut était etam Position 310 coefficient 2.2. Ce coefficient correspond à un statut d'une personne n'ayant pas obligatoirement le baccalauréat d'après mes recherches. Mon salaire brut était de 1800 euros. En discutant avec d'autres personnes, j'ai l'impression de me faire rouler et de ne pas avoir le statut qu je devrais avoir ainsi que le salaire par rapport à mon bac + 3. Je savais que j'avais des postes inférieurs à mon niveau scolaire, or, ayant mis 9 mois pour trouver mon premier emploi après l'obtention de mon diplôme, je ne pouvais être exigeante.

Aujourd'hui, le bureau d'étude avec lequel je travaillais en tant que HSE me propose un poste de commerciale ainsi que d'autres tâches comme le suivi administratif des certifications de l'entreprise (MASE et ISO 9001). Ce poste comporte une partie en rapport avec mon bac + 2 et mon bac + 3.

En faite je suis perdu concernant le statut que je dois avoir. J'aimerais ne pas me faire avoir !!! C'est difficile lorsque l'on commence de connaitre tout ça. J'aimerais savoir si dans l'intitulé de mon poste sur mon contrat il doit y avoir les 2 côtés du poste?

Merci par avance pour votre aide !!!! :) :)